

# Consultation d'experts sur la prévention des abus sexuels à l'égard des enfants

Préparation de la Campagne 2010 du Conseil de l'Europe  
contre la violence sexuelle à l'égard des enfants



## Rapport

10-11 décembre 2009  
Strasbourg, France

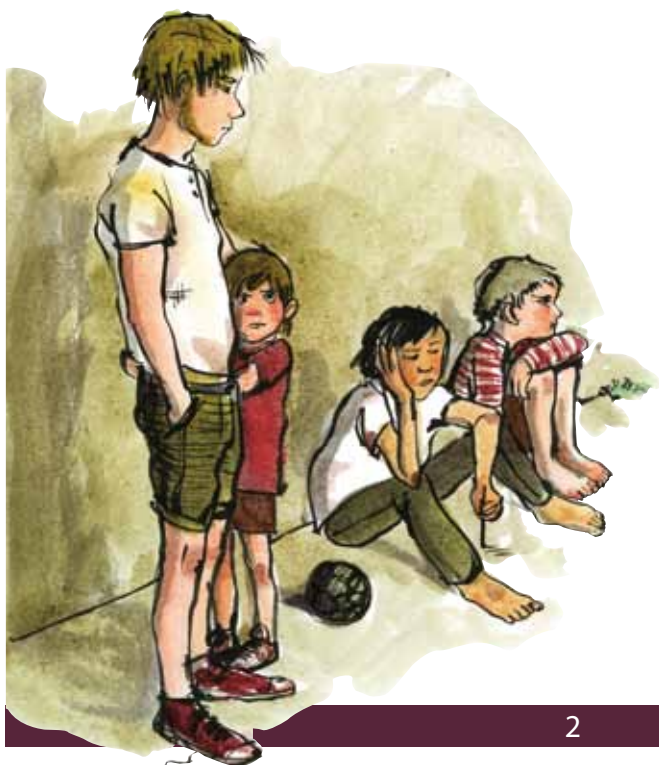
**aux abus sur les enfants**

*Rapporteur : Pr J. Pearce,  
Institut des sciences sociales appliquées  
Université du Bedfordshire, Royaume-Uni  
Jenny.Pearce@beds.ac.uk*



## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| A. Introduction.....   | 3  |
| B. Ouverture de la réunion .....   | 4  |
| C. Les objectifs centraux de la campagne<br><i>Comment prévenir l'exploitation et les abus sexuels à l'égard des enfants et des jeunes ? .....</i> | 5  |
| D. Les objectifs subsidiaires de la campagne .....   | 6  |
| E. Les grands principes sous-tendant la campagne.....  | 10 |
| F. Les principes opérationnels pour la campagne .....  | 11 |
| G. Les publics visés par la campagne .....   | 13 |
| H. Médias et méthode pour la campagne<br><i>Les divers moyens à mettre en œuvre.....</i>   | 14 |
| I. La mobilisation des ressources pour la campagne .....   | 16 |
| J. Facteurs pouvant entraver le bon déroulement de la campagne .....   | 17 |
| K. Évaluation de l'avancement de la campagne.....  | 17 |
| L. Recommandations.....  | 18 |



## A. Introduction

La Stratégie pour l'enfance 2009-2011 du Conseil de l'Europe « Prestations, protection et participation en Europe » se concentre avant tout sur l'éradication de toutes les formes de violence à l'égard des enfants.

En particulier, elle invite l'Organisation à lancer des actions globales de sensibilisation pour prévenir et combattre l'exploitation des enfants et les abus sexuels dont ils peuvent être victimes. Le Conseil de l'Europe entend donc concrétiser ce mandat en lançant, à l'automne 2010, une campagne dans toute l'Europe pour mettre fin à la violence sexuelle à l'égard des enfants.

Un appel à manifestation d'intérêt a été adressé à tout expert souhaitant participer à une réunion organisée à Strasbourg les 10 et 11 décembre 2009 pour préparer un aspect spécifique de la future campagne, à savoir la prévention de l'abus sexuel à l'égard des enfants dans le cercle familial et parmi les proches.

Le présent rapport synthétise les contributions des participants à la réunion de décembre 2009 et se base sur :

- les informations communiquées dans les interventions des experts pendant la réunion ;  
et
- les discussions qui ont eu lieu à la suite des interventions ou durant les séances de synthèse en plénière.

Les contributions des experts ont été résumées par le rapporteur et présentées à la clôture des travaux pour examen par les participants. Les conclusions de la discussion qui a suivi figurent dans le présent rapport. Il est possible de se procurer la liste des experts participants et leurs interventions (lorsqu'elles ont été communiquées) auprès du Conseil de l'Europe.



## B. Ouverture de la réunion

Allocution d'ouverture prononcée par M<sup>me</sup> Irma Ertman, ambassadeur, représentante permanente de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe, coordinatrice thématique sur l'enfance, Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

M<sup>me</sup> Ertman souhaite la bienvenue à tous les experts participants. Elle attire l'attention sur l'excellent travail réalisé par le programme « Construire une Europe pour et avec les enfants », qui répond au mandat confié au Conseil de l'Europe par le Sommet de Varsovie (2006). Elle rappelle combien il est important de protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, relevant que cette forme de violence est l'une des plus traumatisantes et qu'elle constitue une violation directe des articles 19, 32 et 34 de la Convention des Nations Unies de 1989 sur les droits de l'enfant. Elle évoque la « Stratégie de Stockholm 2009-2011 » du Conseil de l'Europe qui entend œuvrer à l'éradication de toutes les formes de violence à l'égard des enfants, mettre en place des services publics respectueux des enfants (notamment en matière de justice), promouvoir la participation des enfants et mettre l'accent en particulier sur la participation et les droits des enfants en situation de vulnérabilité.

M<sup>me</sup> Ertman rappelle que, pour mettre fin à la violence sexuelle à l'égard des enfants, il faut que plusieurs conditions soient réunies :

- la société doit être sensibilisée à l'ampleur réelle du phénomène de la violence sexuelle, et les connaissances et outils nécessaires pour prévenir ce phénomène doivent pouvoir être accessibles ;
- les organismes publics doivent s'engager pour repérer et protéger les victimes, et leur action doit être accompagnée par des professionnels formés à protéger les enfants les plus vulnérables ;
- il faut des systèmes répressifs efficaces pour poursuivre les auteurs d'actes de violence sexuelle à l'égard des enfants ;  
*mais surtout,*
- il faut que la voix des enfants et les préoccupations des parents et des professionnels de l'enfance soient entendues.

Ces questions seront au cœur d'une campagne pour mettre fin à l'exploitation et aux abus sexuels à l'égard des enfants.

M<sup>me</sup> Elda Moreno, chef de la Division des politiques des droits de l'enfant et de la famille, Conseil de l'Europe, présente ensuite le contexte dans lequel s'inscrit cette campagne et esquisse dans les grandes lignes l'organisation de la réunion.

Elle rappelle que la campagne envisagée aura pour but de mettre fin à la violence sexuelle à l'égard des enfants et des jeunes, en particulier par la promotion de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote (2007).

Elle confirme que le Conseil de l'Europe peut appuyer par divers moyens les interventions pour lutter contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, notamment :

- a) en élaborant des normes juridiques ;
- b) en élaborant des politiques ;
- c) en suivant les progrès de la mise en œuvre de ces instruments ;
- d) en prêtant son concours à l'élaboration de politiques et de textes législatifs ;
- e) en organisant des campagnes de sensibilisation.

M<sup>me</sup> Moreno confirme que, chaque fois que cela est possible, la participation des enfants et des jeunes doit être considérée comme un facteur important dans la réussite des interventions, qu'il s'agisse d'identifier les actions à entreprendre ou de mettre en œuvre concrètement des mesures ou des actions.

## **C. Les objectifs centraux de la campagne**

### *Comment prévenir l'exploitation et les abus sexuels à l'égard des enfants et des jeunes ?*

Les experts conviennent que la campagne devrait avoir un objectif général décliné en un certain nombre d'objectifs subsidiaires.

L'expérience montre qu'une campagne peut atteindre un objectif général grâce à un certain nombre d'objectifs subsidiaires, en touchant un grand éventail de groupes cibles souvent hétérogènes par le biais de différents médias. L'essentiel est de s'assurer que tous les aspects de la campagne tendent vers le même objectif général.

**Les participants décident que l'objectif central de la campagne**, tel que défini par le Conseil de l'Europe, est le suivant :

Stopper la violence sexuelle à l'égard des enfants par le biais de la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) ainsi que de la Convention sur la cybercriminalité et la Convention sur la traite des êtres humains, dans le cadre du Programme « Construire une Europe pour et avec les enfants » et de la Stratégie de Stockholm 2009-2011 (consultation d'experts sur la prévention des abus sexuels à l'égard des enfants : Strasbourg, 10-11 décembre 2009).

**Cet objectif général doit être atteint en encourageant et en facilitant la ratification de la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote).** Le Conseil de l'Europe se doit de jouer un rôle important en travaillant avec des personnalités politiques et décideurs de premier plan pour le lancement de la campagne et en suivant les avancées en matière de ratification de la Convention dans toute l'Europe.

## D. Les objectifs subsidiaires de la campagne

En partant de l'objectif général exposé plus haut, les experts explorent toute la gamme des objectifs de la campagne. Des audiences cibles sont identifiées chaque fois que possible à des fins spécifiques.

### **Associer activement les enfants et les jeunes à la campagne, leur donner les moyens de jouer un rôle actif dans la prévention de la violence sexuelle.**

La participation des enfants et des jeunes est essentielle pour donner du corps et de la substance à la campagne et lui permettre d'atteindre ses objectifs. La participation est l'un des principes fondamentaux qui sous-tendent le Programme du Conseil de l'Europe « Construire une Europe pour et avec les enfants » et, à ce titre, elle fait l'objet d'une déclaration de principe dans le cadre de la campagne. La réunion de consultation a donné son aval à ce principe. Les experts ont noté que la participation des enfants et des jeunes à l'élaboration d'une campagne et à sa mise en œuvre doit être soigneusement étudiée, et qu'il convient d'y consacrer suffisamment de temps et de ressources (voir partie E).

**Eduquer les enfants, les jeunes et leurs familles, et les professionnels du secteur de l'enfance,** au risque que constituent les différentes formes de violence sexuelle. Il est rappelé qu'il existe différentes formes de violence sexuelle à l'égard des enfants et des jeunes, et que la majorité des abus sexuels commis à l'égard des enfants ont lieu au sein du cercle familial. La campagne ne devrait pas partir du présupposé que les enfants, les jeunes et leurs familles sont déjà sensibilisés aux diverses formes que peut prendre la violence sexuelle et au traumatisme que cela peut engendrer. Elle devra transmettre des informations sur ce qui constitue des actes de violence sexuelle ainsi que sur les lieux où ceux-ci peuvent se produire (voir l'intervention en réunion de M<sup>me</sup> McElvaney, Institut des sciences sociales de Dublin, Irlande, décembre 2009).

Groupes cibles: les enfants, les jeunes et leurs familles ou les intervenants dans le secteur de l'enfance, notamment lorsque les enfants et leurs familles ou les personnes qui prennent soin des enfants sont d'origines ethniques et raciales différentes, de niveau d'éducation et de compétences linguistiques différents ou d'origines religieuses et culturelles différentes.

### **Sensibiliser davantage les adultes au risque de violences sexuelles commises par des adultes connus des enfants et en qui ils ont confiance, dans leur milieu familial, en foyer d'accueil et dans leur entourage proche.**

La campagne peut encourager les adultes à assumer leurs responsabilités en ce qui concerne l'identification des violences sexuelles qui pourraient être commises sur des enfants (a) par des membres du cercle familial ou des personnes chargées de la garde des enfants et (b) par des personnes en position d'autorité ou de confiance de premier plan dans leur entourage immédiat: communautés religieuses ou de croyance, environnement scolaire, services locaux de santé et services judiciaires (voir les activités de sensibilisation développées par l'ONG Africans Unite Against Child Abuse ([www.AFRUCA.org](http://www.AFRUCA.org))).



La campagne doit éduquer les adultes qui exercent des fonctions de confiance dans certains cercles, les encourager à prendre toutes leurs responsabilités pour repérer quiconque pourrait vouloir porter atteinte au droit des enfants de ne pas subir de violences sexuelles. Autrement dit, les adultes qui assument des fonctions d'autorité et de confiance dans des communautés de proximité (que ces dernières reposent sur la foi, la religion, l'éducation ou la santé) sont conjointement responsables de l'identification d'éventuels délinquants. Ce n'est pas à l'enfant seul de repérer et de signaler les risques d'abus (voir la Fédération nationale pour la prévention de la cruauté à l'égard des enfants ([www.nfpcc.ru](http://www.nfpcc.ru)) et l'Observatoire pour la lutte contre la pédophilie et la pédopornographie, Rome).

Public cible : personnes assumant des responsabilités dans la communauté locale, chefs religieux, responsables de services de santé, chefs d'établissements scolaires.

**Former les professionnels qui sont en contact direct avec les enfants (enseignants, éducateurs, personnel médical et social) au risque de violences sexuelles :** les informer et leur dispenser une formation à la prévention, leur donner les moyens de jouer un rôle actif pour réagir et apporter une aide dans des situations d'exploitation ou d'abus sexuels.

Public cible : décideurs politiques dans les systèmes d'éducation au niveau national, responsables d'établissements scolaires, réseau d'enseignants et instituts de formation des maîtres.

**Remettre en question le stéréotype associant « homme étranger » et « danger » :** remettre en question l'image « typique » de l'auteur de violences sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes.

Les experts ont rappelé que, dans l'imaginaire typique, celui-ci est un « homme » et un « étranger ». Or, les études montrent que la plupart des actes de violence sexuelle se produisent dans l'enceinte familiale et sont le fait d'une personne connue de l'enfant. L'auteur peut être une femme, et l'acte de violence sexuelle impliquer auteur et victime du même sexe. Il est essentiel également de rappeler que le stéréotype n'exclut pas la possibilité que des enfants et des jeunes eux-mêmes soient les auteurs de délits sexuels.

Public cible : les enfants, les jeunes et leurs familles ainsi que les personnes qui prennent soin de ces enfants.

**Couvrir l'ensemble des catégories de jeunes et d'enfants qui pourraient être victimes de violences sexuelles, notamment les adolescents (entre 14 et 18 ans) qui peuvent être particulièrement vulnérables à la traite et à l'exploitation sexuelle.**

Ce point concerne la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant qui note que l'enfance va jusqu'à l'âge de 18 ans.



Les études montrent que la plupart des actes d'abus sexuels commis au sein de la famille ou dans un foyer d'accueil sont perpétrés par des personnes qui s'occupent des enfants et par des adultes connus de l'enfant. Or, les enfants sont également des cibles pour l'exploitation sexuelle et/ou la traite à des fins d'agression sexuelle perpétrée par des jeunes plus âgés ou des adultes n'appartenant pas au cercle familial ou l'environnement proche. Notons que la traite des enfants et des jeunes à des fins de relations sexuelles peut se faire à l'intérieur d'un même pays ou entre plusieurs pays (voir ECPAT, Pays-Bas [www.ecpat.org.nl](http://www.ecpat.org.nl) et [www.nationalworkinggroup.co.uk](http://www.nationalworkinggroup.co.uk).)

Il est, certes, important de garder à l'esprit que les agressions sexuelles sont l'une des formes de violences sexuelles qui peuvent toucher tous les enfants, quel que soit leur âge; cependant les études montrent que la plupart des enfants qui ont été sexuellement exploités (y compris ceux qui ont été enlevés à des fins d'exploitation sexuelle) sont des adolescents plus âgés (voir [www.ceop.gov.uk](http://www.ceop.gov.uk)). L'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes est parfois étiquetée sous le terme « enfants se livrant à la prostitution ». Les études montrent que les enfants qui se livrent à la prostitution, ou qui sont victimes de la traite pour ensuite se prostituer, sont d'abord victimes d'abus, de coercition, de violences, d'intimidation et de manipulation par des adultes pervers. Les résultats de ces études semblent également suggérer que les enfants et les jeunes vivant dans un milieu défavorisé sont plus exposés à cette forme d'abus (voir Pearce et al 2009 « Briser le mur du silence », consultable sur le site [www.nspcc.org.uk/inform](http://www.nspcc.org.uk/inform)). On ne peut reprocher aux enfants et aux jeunes d'être des victimes consentantes de l'exploitation sexuelle ou de la traite, ni de se livrer à la prostitution. Ces enfants sont victimes de l'exploitation sexuelle d'adultes; ce sont ces derniers qui sont les délinquants.

La campagne peut utilement s'appuyer sur du matériel de formation et sur la mise en commun d'informations en vue de prévenir l'exploitation sexuelle et la traite des êtres humains (voir ECPAT et [www.barnardos.org.uk](http://www.barnardos.org.uk) ainsi que l'intervention de M<sup>me</sup> Montgomery-Devlin, Safe Choices, Irlande du Nord, décembre 2009).

Public cible: adolescents plus âgés (14-18 ans); services de jeunesse; services éducatifs et services de santé (en particulier dans le domaine de la santé sexuelle et psychologique); services de police et services répressifs.

#### **Préconiser de meilleurs services d'intérêt public ou bénévoles pour :**

- travailler sur la prévention de la violence sexuelle à l'égard des enfants et des jeunes;
- aider les victimes de violences sexuelles.

Il s'agit de mener des actions d'éducation préventives visant les enfants et les jeunes afin de :

- a) repérer les indices pouvant indiquer qu'il y a abus et exploitation;
- b) les encourager à signaler les abus et l'exploitation, et faciliter leurs démarches dans ce sens;
- c) intervenir à bon escient pour, si nécessaire, mettre les enfants et les jeunes à l'abri du danger; poursuivre en justice les auteurs présumés d'actes de violence et encourager une aide active pour traiter le traumatisme que la violence sexuelle occasionne à l'enfant qui en est victime, à sa famille ou à son foyer d'accueil ainsi qu'à son voisinage immédiat.



Public cible : responsables politiques au niveau national dans les domaines de l'éducation et services de protection de l'enfance, y compris les services de santé ; responsables nationaux de services répressifs et judiciaires.

### **Donner à des jeunes devenus ou risquant de devenir des délinquants sexuels les moyens de se faire aider au niveau institutionnel**

Les experts se sont appuyés sur les résultats d'études préalables tendant à montrer que les enfants et les jeunes peuvent perpétrer des actes de violence sexuelle, souvent du fait qu'ils ont eux-mêmes été victimes d'abus sexuels. En d'autres termes, il peut s'agir d'enfants ou de jeunes vulnérables qui revivent leur propre expérience de victimes d'abus sexuels.

En travaillant avec des enfants qui sont ou risquent de devenir des délinquants sexuels, il est possible de réduire le phénomène (voir [www.stopitnow.org](http://www.stopitnow.org) et les travaux de Save the Children, Danemark) en aidant les délinquants (potentiels ou déjà passés à l'acte) à s'attaquer à leurs problèmes et à modifier leur comportement.

Pour les participants, cette problématique est à la fois difficile et polémique. L'objectif de la campagne n'est pas de cautionner la violence sexuelle, quel qu'en soit l'auteur. Mais entre vouloir aider des jeunes qui pourraient se livrer à des actes de violence sexuelle et cautionner la violence sexuelle, il y a une marge. Il s'agit au contraire d'essayer de comprendre les raisons sous-jacentes, et de savoir en particulier si la violence sexuelle se déroule au sein de la famille entre membres d'une même fratrie ou entre enfants d'un même groupe d'âges.

Les experts ont par ailleurs évoqué des programmes dans le cadre desquels des parents perturbés par leurs pulsions, ou celles de leurs enfants, qui les pousseraient à commettre des abus sexuels, peuvent participer à des sessions de formation à la protection de l'enfance, sans être pour autant ni stigmatisés, ni étiquetés délinquants (voir par exemple, le programme Triple P Parenting Programme, de l'OMS, 2006).

Public cible : programme de prévention de la violence sexuelle ; dirigeants politiques dans les services destinés à la famille, prestataires de services de proximité et services à l'enfance (notamment travaux dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la jeunesse).

**Encourager l'aide de la part de professionnels** qui interviennent pour (a) prévenir la violence sexuelle à l'encontre des enfants et des jeunes et b) traiter les victimes de violences sexuelles. Ces professionnels auront besoin d'aide pour gérer la charge émotionnelle qui accompagne les interventions dans le domaine des abus sexuels. La formation et la supervision sont des éléments essentiels pour garantir dans la durée une intervention professionnelle adéquate.



## E. Les grands principes sous-tendant la campagne

La campagne s'articulera sur les principes énoncés dans la Convention des Nations Unies de 1989 relative aux droits de l'enfant. Comme l'a relevé l'un des experts, il s'agit là du document fondateur. Mais la campagne suivra également certains principes « opérationnels » (voir partie F).

Elle doit notamment faire le lien avec les travaux de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'égard des enfants, qui analyse le phénomène dans cinq environnements : le foyer et la famille, l'école et les cadres éducatifs, les institutions de soin et judiciaires, les lieux de travail et les cercles de proximité. Cette étude comporte 12 recommandations de nature générale et un certain nombre de recommandations spécifiques de mise en œuvre qui constituent un cadre complet pour les suites à donner. Elle a également débouché sur un rapport mondial plus détaillé sur la violence à l'égard des enfants, qui est publié sous une forme adaptée aux enfants ([www.unviolencestudy.org](http://www.unviolencestudy.org)) – Voir également d'autres pistes liées à la campagne dans les travaux du Conseil de l'Europe, de l'Unicef, de l'Unesco, de l'ECPAT et des Nations Unies.

**La participation des enfants** est essentielle pour que les enfants puissent exercer leurs droits. A chaque fois que cela est possible, les enfants et les jeunes devraient être encouragés à participer au développement et au déroulement de la campagne. Les participants à la réunion ont noté un ensemble de questions qui doivent être examinées lorsqu'on cherche à intensifier la participation des enfants et des jeunes.

- **Les enfants et les jeunes peuvent participer, au niveau local et national et au niveau du Conseil de l'Europe.** Celui-ci peut proposer des modèles de bonne pratique pour développer la participation des enfants à la campagne, mais est limité à des actions concrètes au niveau local et national.
- **« L'échelle de participation » (Hart 1997) montre qu'il y a différents niveaux de participation des enfants.** Au niveau le plus bas de l'échelle, celle-ci est symbolique, les enfants participant à des réunions d'adultes de manière passive, juste pour « décorer ». Il ne s'agit pas là d'une véritable participation, puisque les enfants et les jeunes ne sont pas impliqués dans la détermination du programme de travail. En haut de l'échelle, en cas de participation réelle, des adultes, des enfants et des jeunes travaillent ensemble pour se donner des buts, des objectifs et définir les moyens de les atteindre.
- **Il peut se révéler utile de recruter de manière ciblée, en soulignant l'appui qui peut être proposé aux participants.** En effet, une simple invitation « ouverte » risque de ne pas toucher ceux qui ont le plus à apporter dans le domaine de la violence sexuelle à l'égard des enfants. Diverses formes de participation peuvent être proposées; ainsi, les experts ont montré comment des adolescents victimes d'abus sexuels peuvent écrire et préparer des messages à l'intention des enfants et comment des jeunes peuvent diriger des sessions de formation en utilisant un niveau de langue à la portée des enfants. Une approche ciblée sera également nécessaire pour que tous puissent participer, indépendamment de leurs aptitudes intellectuelles, capacités physiques, sexualité et orientation sexuelle, et qu'ils aient ou non été confrontés à des abus.

- On a constaté qu'il faut adapter le niveau de soutien aux spécificités des enfants et des jeunes pour que tous soient en mesure de participer: Ceux qui ont été confrontés à la violence sexuelle pourraient apporter un témoignage important et pourraient avoir très envie de participer. Cependant, avant d'en arriver là, il se peut qu'ils aient besoin d'une aide thérapeutique dispensée par des praticiens formés et spécialisés pour gérer le poids émotionnel que cela entraîne. Parfois, un soutien pratique est nécessaire pour que ces enfants ou ces jeunes puissent accéder à des ressources et participer à des rencontres.
- La participation pourra être très différente d'un pays européen à l'autre. En outre, la participation peut être plus « naturelle » pour certaines disciplines professionnelles que pour d'autres. Ainsi, les intervenants du secteur de la jeunesse seront plus sensibilisés que certaines institutions répressives aux principes sous-tendant l'autonomisation et l'implication des usages et mieux à même d'appliquer ces principes. La mise en œuvre du programme d'intensification de la participation doit se faire de manière proactive pour encourager tous les pays et tous les acteurs institutionnels à faire davantage participer les enfants aux prises de décisions qui les concernent.
- Outre la détermination de points des programmes et leur mise en œuvre, les enfants et les jeunes peuvent participer à des travaux de recherche, de formation et d'évaluation (composantes essentielles de la campagne) et à la communication des résultats de ces travaux. Pour ce faire, le Conseil de l'Europe travaillera avec les ONG pertinentes, les services publics chargés de l'enfance, ainsi que les établissements scolaires et universités déjà expérimentés dans le domaine de la participation des enfants.
- Il a été suggéré que la campagne établisse des liens avec d'autres initiatives du Conseil de l'Europe dont les travaux incluent un volet sur la participation des enfants, ce qui permettra d'enrichir la coordination entre les diverses campagnes liées aux jeunes sur des questions similaires et connexes.

## F. Les principes opérationnels pour la campagne

Les participants ont jugé qu'il est important de circonscrire la campagne. Certaines limites peuvent être définitives, par exemple la durée de la campagne, la portée de la participation des enfants et des jeunes ou encore les ressources affectées au soutien de la campagne. D'autres peuvent être plus souples, par exemple la portée du développement des capacités de la campagne à toucher des publics nouveaux et différents, ou encore l'ouverture des supports médiatiques choisis pour diffuser les messages de la campagne. Pour les limites définitives, il a été estimé qu'il faut les fixer avant de lancer la campagne.

La campagne doit s'inscrire dans le long terme pour qu'elle ne se contente pas d'être une manifestation sans suite mais un programme permanent et en développement. Le message doit donc être répété dans un certain nombre d'endroits (par exemple, les établissements scolaires, les lieux de culte, les infrastructures d'accueil de jeunes, les établissements de soins) et véhiculé par un certain nombre de médias (livres et prospectus, médias, internet) pendant une période de temps assez longue.

**La campagne doit diffuser des messages négatifs et positifs.** L'impact négatif de l'abus et de l'exploitation sexuels sur les enfants, leurs familles/les personnes qui en ont la responsabilité et sur l'environnement proche doit être reflété clairement dans la campagne. Il est également important que celle-ci transmette certains messages positifs. Ainsi, elle doit mettre en avant les avantages du travail de prévention et du soutien aux victimes ou aux personnes ayant des comportements dangereux.

**Il convient de se montrer réaliste dans la campagne, car les objectifs sont de divers niveaux, et de reconnaître que les acquis et les ressources sont hétérogènes dans les différents pays européens.** A mesure que la campagne commencera à porter ses fruits, elle augmentera les attentes des enfants et des jeunes, de leurs familles et des professionnels qui voudront des mesures de prévention de la violence sexuelle à l'égard des enfants et des jeunes. Autrement dit, une campagne peut servir de catalyseur des attentes autant que de révélateur.

S'agissant d'identifier et de traiter la violence sexuelle à l'égard des enfants, notre continent connaît des situations nationales très différentes (en termes d'expériences comme de ressources). Ainsi, tous les pays sont loin, en termes de services sociaux et services répressifs, d'avoir l'infrastructure nécessaire pour répondre à une demande accrue en terme de protection des enfants et des jeunes, d'une part, et d'actions répressives et de traitement des auteurs de violences, d'autre part. Tous les enfants, les familles ou les groupes sociaux sont loin également d'avoir un accès illimité à l'informatique.

La campagne va devoir tenir compte de toutes ces différences (ressources, médias et niveaux d'expérience et d'expertise). Il conviendrait de trouver les moyens de travailler avec des pays qui ne sont pas forcément dotés des services nécessaires pour répondre à une augmentation de la demande suite à cette campagne (voir travaux de l'Unesco, Secteur de l'Éducation, Division de la Coordination des priorités des Nations Unies en matière d'éducation, par exemple).

**Il est important que la campagne fasse le lien avec d'autres campagnes et initiatives** ayant le même but de promotion des principes de la Convention des Nations Unies de 1989 relative aux droits de l'enfant (campagnes de lutte contre la traite des enfants, pour améliorer la santé sexuelle et améliorer le bien-être psychique).

**La collaboration entre les différentes campagnes doit concerner :**

- **le contenu:** il faut qu'un seul et même message cardinal passe, à savoir stopper la violence sexuelle à l'égard des enfants; et
- **le processus:** il faut utiliser des liens internet permettant d'accéder aux sites des autres campagnes, et convenir d'utiliser pour le matériel publicitaire de base une liste d'adresses et de contacts pour de plus amples informations sur des questions connexes.



## G. Les publics visés par la campagne

Les participants à la réunion ont pris note du fait que la campagne poursuit toute une série de buts et précisé qu'elle vise divers publics. Il ressort des contributions d'experts **qu'une campagne peut intervenir à différents niveaux pour différents publics**, qui sont touchés grâce à différents médias. En d'autres termes, une campagne peut avoir plusieurs ramifications.

La campagne vise **les décideurs politiques au niveau local, national et international** (rappelons que les situations nationales diffèrent en termes d'expertise, de ressources et de médias pouvant relayer les informations).

**Les professionnels et praticiens nationaux et locaux** travaillant avec les enfants, les jeunes, leurs familles, les foyers d'accueil et les acteurs de proximité constituent un public spécifique.

**Les enfants et jeunes dans leur famille ou dans un lieu d'accueil** (famille d'accueil, établissement spécifique ou placement en institution) forment un autre public spécifique plus particulièrement destinataire de messages positifs adaptés aux enfants.

Enfin, il faut prêter une attention particulière **aux enfants handicapés et polyhandicapés** (que leur handicap concerne leurs facultés intellectuelles ou non). Il est ressorti de la réunion que le fait d'afficher des photos d'enfants handicapés ne suffit pas à justifier une « inclusion ». Le repérage et le signalement des abus posent des problèmes spécifiques pour les enfants qui ont des difficultés d'apprentissage ou d'autres handicaps. Ainsi, un enfant ayant des difficultés d'apprentissage peut avoir du mal à faire la distinction entre affection et abus si ce dernier se présente sous couvert d'un intérêt réel. Un enfant en fauteuil roulant aura peut-être des difficultés à accéder à des services de soins à l'enfance et sera davantage dépendant des ressources familiales et d'internet. Autant que faire se peut et chaque fois que cela se révèle approprié, les enfants handicapés devraient être consultés et encouragés à participer au développement de la campagne (voir Partie E).

**Les enfants, quel que soit leur âge, sont le cœur de cible de la campagne :**

- a) **La campagne peut toucher des enfants de moins de 5 ans** grâce à du matériel adapté aux jardins d'enfants et établissements d'accueil préscolaire ; des messages adaptés aux enfants, élaborés avec sensibilité, peuvent illustrer le principe de ce qui est « bien » et ce qui est « mal » en termes de comportements et de contact physique. Il est également possible d'utiliser la télévision et d'autres médias accessibles aux enfants d'âge préscolaire pour diffuser des messages adaptés à ce groupe (voir l'approche heuristique enfant, famille et voisinage adoptée par [www.devoncap.org.uk](http://www.devoncap.org.uk)).

La campagne peut aussi diffuser des messages simples expliquant comment des jeunes enfants peuvent signaler des mauvais traitements. Les participants ont admis que ce type d'activités peut être difficile à mener avec des enfants très jeunes, mais ont cité des exemples de campagnes réussies qui ciblaient de jeunes enfants et s'appuyaient sur des dessins animés et d'autres types d'images accessibles aux enfants de cette tranche d'âge. Là encore, il est ressorti des débats que ce type de matériel doit susciter la discussion et non choquer ou effrayer les enfants, et que la campagne ne doit pas véhiculer la méfiance, la crainte et le mal-être.

- b) **Jeunes plus âgés** qui, bien qu'encore mineurs, peuvent être confrontés à des situations d'abus et d'exploitation. Il peut s'agir d'enfants fugueurs, hébergés temporairement hors de leurs familles ou en rupture de ban par rapport à leur foyer, au personnel en charge d'eux, aux services éducatifs ou aux services de santé.

**Le public cible regroupe des victimes et des auteurs d'actes de violence sexuelle**, car les enfants et les jeunes peuvent être l'un ou l'autre.

Il faut également cibler **les parents et les aidants au sein des familles et foyers d'accueil** pour éviter aux enfants et aux jeunes de porter seuls le « fardeau » de devoir dénoncer la violence sexuelle. Il faut encourager les parents, y compris les partenaires de parents aux comportements sexuels agressifs, les membres du cercle familial élargi et le personnel soignant dans les foyers d'accueil, à déceler et à signaler la violence sexuelle à l'égard des enfants et des jeunes.

**Les adultes qui exercent des fonctions d'autorité et de confiance au sein de la communauté**, notamment les dirigeants spirituels de congrégations religieuses et de groupes travaillant avec les jeunes et dans le bénévolat peuvent commettre des actes de violence sexuelle à l'encontre des enfants et des jeunes. Leurs collègues, homologues, coreligionnaires, amis et parents peuvent déceler ces actes et les signaler.

## **H. Médias et méthode à suivre pour la campagne**

### *Les divers moyens à mettre en œuvre*

**Les experts se sont appuyés sur leur expérience de l'utilisation de divers médias pour véhiculer les messages de la campagne.** Les participants ont estimé qu'il est particulièrement intéressant d'utiliser le maximum de médias possible, étant entendu que tous (personnes, groupes sociaux ou pays) n'ont pas accès au même niveau d'équipement ou de ressources.

**Le rôle de la presse pour le lancement et le soutien de la campagne est important**, et il paraît approprié de tenir une conférence de presse au moment du lancement de la campagne, en encourageant la diffusion multiple (télévisuelle, radiophonique et sur internet) de communiqués de presse, actualités, programmes éducatifs et programmes pour enfants. Lors d'une conférence de presse, les messages clés à transmettre contiennent des informations sur l'étendue du problème, les droits de l'enfant et ce qu'il est possible de faire pour prévenir la violence sexuelle à l'égard des enfants. Il a été suggéré qu'il serait utile d'engager des journalistes spécialisés pour soutenir la campagne tout au long de sa durée de vie.

**Les enfants et les jeunes pourraient se charger eux-mêmes de faire la publicité de la campagne.** La Section E analyse les méthodes de travail avec les jeunes pour atteindre l'objectif de la campagne, tout en étant sensible à leurs besoins et en y répondant.



Les experts ont cité des exemples d'enfants qui, tout en enrichissant leurs compétences et leurs connaissances, ont aidé des campagnes, par exemple sous forme d'activités dramatiques et théâtrales (ainsi, un théâtre de rue en Ukraine a permis à des jeunes de participer à une campagne nationale sur la sécurité et internet (Make IT safe ([www.make-it-safe.net](http://www.make-it-safe.net))). Parmi les activités possibles, on mentionnera la participation au tournage de films et de vidéos, la gravure de CD, les activités sportives et challenges (courses sponsorisées, épreuves de natations, etc.), la production de matériel pour des sites Web, la création d'affiches ou encore la production d'une chanson ou d'une composition musicale qui pourraient être associées à la campagne.

Les participants ont estimé que **la télévision, la radio, la vidéo et le CD** étaient des moyens essentiels pour véhiculer les messages de la campagne, et qu'ils devaient absolument être utilisés pour toucher les enfants et les jeunes, mais aussi leurs parents et les personnes qui ont la garde de ces enfants et de ces jeunes. On a donné des exemples de matériels adaptés aux enfants et de messages complexes véhiculés dans une histoire de soixante secondes.

**Internet est un outil puissant qui peut relayer toute une série de forums concernant la campagne** et, même si l'on ne peut partir du principe que tous les enfants, les jeunes et leurs familles ont accès à internet, ce média devrait être l'un des vecteurs centraux pour une campagne qui s'inscrira dans la durée. On pourrait ainsi gérer un site Web dédié à la campagne, faire de la publicité pour cette dernière sur d'autres sites existants, utiliser des affichages et bandeaux et mettre des liens interactifs vers des initiatives gérées par les fournisseurs d'accès internet. Des intervenants ont expliqué que des contacts ont été établis dans le passé avec Google et Microsoft pour soutenir certaines initiatives (voir [www.internetbezpeka.org.ua](http://www.internetbezpeka.org.ua)).

On peut **utiliser les locaux d'instances publiques centrales et locales ou les sièges et bureaux d'organismes non gouvernementaux** pour faire connaître la campagne, que ce soit concrètement dans des bâtiments comme des bureaux, des centres de soins, des centres d'accueil et des établissements scolaires ou dans des espaces virtuels tels que des sites officiels et pages web.

**Les numéros d'appel, numéros verts, services de foires aux questions sur internet** ont été mentionnés par les participants en tant que courroies de transmission importantes de la campagne, et des exemples probants de numéros d'appels et numéros verts pour aider les victimes d'abus ont été mentionnés. Ces services peuvent également être utilisés par quiconque s'inquiète de ses propres pulsions et souhaite se faire aider (voir [www.childline.org.uk](http://www.childline.org.uk)).



**Il est également possible de concevoir un bijou ou un badge/accessoire de mode pour faire la publicité de la campagne.** Les participants ont évoqué l'utilisation largement répandue de bracelets colorés ou de rubans à porter à la boutonnière qui servent d'emblème pour la campagne et ont jugé qu'il est possible de recourir à ce type d'accessoires pour cette campagne.

Il est intéressant de **faire appel à des personnalités publiques**, à condition qu'elles soutiennent pleinement les objectifs de la campagne et soient conscientes de devoir adopter un comportement exemplaire. Plusieurs célébrités ont été citées pour le rôle important qu'elles jouent dans la promotion de campagnes grâce à des activités de publicité et de sensibilisation.

**Les séminaires politiques peuvent servir à s'informer des bons résultats engrangés par des pays ou organisations qui ont déjà soutenu la campagne.** Ainsi, les pays qui sont en passe de ratifier la Convention de 2007 sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels peuvent être invités à faire part de leur expérience sur leurs avancées et leurs résultats afin d'encourager d'autres pays à entamer le processus de ratification. On pourrait par exemple demander à l'Italie, engagée dans ce processus, de communiquer sur les leçons qu'elle a tirées de l'expérience.

**Les universités militant activement pour la protection des enfants face à la violence sexuelle peuvent organiser des conférences de chercheurs pour diffuser les conclusions des recherches, des exemples de travaux porteurs et des pistes de travaux futurs.** Dans une campagne, les universitaires peuvent :

- recueillir et diffuser des données sur la violence sexuelle à l'encontre des enfants au niveau local, national et international ;
- impliquer et former des jeunes pour qu'ils deviennent des chercheurs, des formateurs et des évaluateurs afin de faire progresser la participation des enfants telle qu'elle est prévue dans la campagne ;
- publier des données sur le contenu de la campagne, ses avancées et ses résultats ;
- veiller à l'évaluation rigoureuse des progrès de la campagne ;
- travailler avec les responsables de l'élaboration des politiques pour développer des supports éducatifs et du matériel de formation.

## I. La mobilisation des ressources pour la campagne

Il faut des ressources, notamment financières, pour élaborer et mener une campagne, surtout s'il est prévu qu'elle se déroule sur une certaine durée. Il s'agit de faire le rapport entre ce que coûte la campagne et ce qu'il en coûterait au niveau individuel et collectif de ne pas la mener : les recherches ont montré que les victimes de violences sexuelles risquent de souffrir longtemps de séquelles psychologiques et physiques, qu'elles sont souvent en proie à l'alcoolisme et à la toxicomanie, que ces expériences détruisent leurs familles et foyers d'accueil et entraînent des comportements condamnables (voir exposé de M<sup>me</sup> McElvaney à la réunion, décembre 2009).

Certains bailleurs de fonds s'engagent proactivement en offrant un soutien à des projets de prévention de la violence sexuelle à l'égard des enfants. Il est possible de les contacter (voir les travaux de la Fondation Oak : [www.oakfnd.org](http://www.oakfnd.org)).

Acteurs du monde des affaires, médias, personnalités, chacun peut avoir un rôle à jouer en mettant son temps ou des ressources au service de la prévention de la violence sexuelle à l'encontre des enfants et des jeunes.

## J. Facteurs pouvant entraver le bon déroulement de la campagne

Il est essentiel d'analyser à l'avance les risques pouvant potentiellement nuire à l'élaboration et au déroulement de la campagne. En bref, il s'agit de veiller aux points suivants :

- la campagne ne doit pas repousser ou « effrayer » le public qu'elle entend toucher. Par expérience, on sait qu'une campagne choc peut repousser le public et être contreproductive. La frontière est ténue entre capter l'attention et choquer. Nous sommes bien d'accord que la campagne entend expliquer les traumatismes causés par la violence sexuelle à l'égard des enfants, mais elle doit rassembler, et non repousser, les divers publics qu'elle souhaite toucher. En matière d'éducation et de prévention, il faut faire preuve de sensibilité, rester accessible et mobiliser les enfants et les jeunes, leurs familles et proches ainsi que tous ceux qui occupent des fonctions de responsabilité et d'autorité.
- la campagne doit remettre en question les idées reçues sur « le délinquant sexuel type ». Les travaux de recherche semblent indiquer que la majorité des abus sexuels à l'encontre des enfants ont lieu à la maison et sont commis par le parent ou la personne qui en a la garde ; on connaît des cas où ce sont des femmes, des enfants ou des jeunes qui commettent ce type d'abus et des cas d'abus commis dans des lieux publics, des lieux de culte et par le biais d'internet (voir sections D-G). En somme, il n'y a pas qu'un seul type de délinquant sexuel, de victime d'abus sexuel et d'exploitation sexuelle à l'encontre des enfants. La campagne doit donc traiter aussi le cas d'enfants et de jeunes eux-mêmes délinquants sexuels et sensibiliser à l'intérêt d'obtenir une aide et un traitement sans pour autant cautionner un comportement inacceptable.
- la campagne doit disposer de ressources suffisantes pour toute sa durée de vie jusqu'aux étapes d'évaluation, et pour soutenir la participation des enfants et des jeunes. Les intervenants dans le déroulement de la campagne devront veiller à mobiliser un soutien suffisant pour que celle-ci atteigne ses objectifs.

## K. Evaluation de l'avancement de la campagne

Avant même de lancer la campagne, il convient d'analyser les réussites et les échecs des campagnes précédentes afin de repérer « ce qui marche », d'une part, et de veiller à éviter les gaspillages des ressources, d'autre part, en gardant néanmoins à l'esprit qu'aucune campagne n'est semblable aux autres.

**Une fois lancée, la campagne doit être évaluée au niveau local, national et international**, ce qui permettra de capitaliser sur les bons résultats et de mettre en commun des exemples de bonne pratique. Les enfants et les jeunes peuvent être impliqués dans l'évaluation des programmes à chacun de ces niveaux.

Il faut des **évaluations périodiques et finales** pour respecter les échéances des objectifs intermédiaires et recenser les bonnes pratiques à mettre en commun. Pour cela, à intervalles réguliers durant toute la campagne, il faut en mesurer les avancées par rapport aux objectifs. Ces évaluations doivent être exhaustives et coordonnées pour que les informations puissent être diffusées aux intervenants dans toute l'Europe, que ce soit au niveau local, national ou international.

**Les évaluations peuvent prendre diverses formes**, notamment des recherches et revues de ce qui existe en la matière et portant sur la littérature universitaire dans le domaine, des recherches sur internet, une veille en ligne, des événements médiatiques, des retours d'information sur des projets locaux, mais aussi un contact direct, en face à face, avec des enfants, des jeunes et leurs familles, au niveau local, par le biais de groupes de discussion, de questionnaires et d'entretiens. Les participants à la réunion ont évoqué la possibilité de se servir de Google et d'autres fournisseurs de services internet pour suivre l'utilisation des aspects de la campagne déployés sur internet.

**Les évaluations devraient, chaque fois que possible, impliquer les enfants et les jeunes.** Elles peuvent être élaborées en consultation avec eux, afin qu'ils participent à la mise en place de méthodes, à la détermination des résultats à évaluer et à la diffusion des conclusions. Cette participation doit suivre les principes évoqués en section E ci-dessus.

## **L. Recommandations**

La réunion de consultation d'experts, aussi productive qu'innovante, a permis de tirer les leçons de la recherche, des pratiques et de l'expérience en matière de politiques. Un certain nombre de recommandations ont émergé de la réunion, les principales étant reprises ci-dessous.

Il faudrait maintenir le rythme en poursuivant les discussions entre différents acteurs qui animent des campagnes au Conseil de l'Europe et dans des organisations liées (Eurochild, Unicef, Unesco, ECPAT, Nations Unies) afin de tirer le meilleur profit des ressources et d'intégrer les matériels. Il est important aussi de garder un contact permanent pour éviter les chevauchements ou doublons.

Les informations recueillies lors de la réunion de consultation d'experts des 10 et 11 décembre 2009 peuvent être mises en ligne sur les pages web du Conseil de l'Europe pour encourager l'implication et la participation de tous ceux qui seraient intéressés et toucher un réseau d'organisations militant activement en Europe pour atteindre cet objectif commun de prévention de l'exploitation et des abus sexuels à l'égard des enfants et des jeunes.

Le Conseil de l'Europe pourrait élaborer une base de données regroupant les principales ONG et grands organismes publics en Europe qui ont mis à leur programme une véritable participation des enfants pour prévenir la violence sexuelle à l'égard des enfants et des jeunes.

On pourrait recenser les divers groupes d'enfants et de jeunes impliqués par le biais de ces organismes pour faire en sorte que des groupes d'âge, d'origines raciales et ethniques et de capacités divers soient représentés.

On pourrait faire une évaluation des messages clés issus des travaux de ces ONG et organismes publics sur la participation des enfants afin d'en tirer des thèmes centraux pour la campagne et d'encourager la participation concrète des enfants.

Il faudrait mettre en place une consultation avec l'ensemble des médias, fournisseurs de services internet et établissements d'éducation qui peuvent contribuer à la diffusion de la campagne.

Un calendrier regroupant les actions à entreprendre dans le cadre de la campagne pourrait être partagé, pour consultation, afin de développer un programme pour le lancement et la mise en œuvre de la campagne.

On pourrait constituer un groupe de praticiens et universitaires intéressés qui travaillent sur la participation des enfants dans des interventions pour prévenir la violence sexuelle pour a) planifier l'évaluation de la campagne avec le Conseil de l'Europe afin que les points de vue des enfants soient pris en compte, b) soutenir le lancement de la campagne et c) monter des réseaux qui peuvent sur la durée amplifier et soutenir la campagne dans toute l'Europe.



CONSTRUIRE UNE EUROPE POUR ET AVEC LES ENFANTS



## A propos du Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe est une organisation internationale fondée en 1949 et qui compte aujourd'hui 47 Etats membres. Il a pour mission de promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit. Il établit des principes démocratiques communs basés sur la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres conventions et recommandations sur la protection des personnes, au nombre desquelles figurent évidemment les 150 millions d'enfants européens.

« Construire une Europe pour et avec les enfants »

Conseil de l'Europe  
F-67075 Strasbourg Cedex  
[www.coe.int/children](http://www.coe.int/children)  
[children@coe.int](mailto:children@coe.int)